

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
45e séance
tenue le
jeudi 17 novembre 1988
à 10 heures
New York.



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 45e SEANCE

Président : M. ABULHASAN (Koweït)

puis M. JATIVA (Equateur)

SOMMAIRE

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.3/43/SR.45
5 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (suite) (A/43/3, 12 et Add.1, A/43/226-S/19649, A/43/370, A/43/371-S/19894, A/43/373, 383, A/43/463-E/1988/106, A/43/510-S/20091, A/43/523, 533, 591, 709, 717 et Add.1 et Corr.1; A/C.3/43/6)

1. Mme NIKOLIC (Yougoslavie) dit que la situation des réfugiés, compte tenu de l'évolution mondiale sur les plans politique, économique et social n'est guère encourageante. Par ailleurs, les efforts qui ont été faits récemment pour résoudre les difficultés qui existent de longue date dans certaines régions du monde permettent de nourrir un réel espoir que des solutions pourront être trouvées aux problèmes des réfugiés. Le Gouvernement yougoslave appuie l'approche humanitaire et axée sur le développement des activités du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ainsi que sa détermination de rechercher des solutions durables. Ces solutions - rapatriement librement consenti, intégration sur place et réinstallation dans des pays tiers - revêtent toutes une importance égale. Le choix de la solution appropriée ainsi que les mesures concrètes nécessaires à sa mise en oeuvre doivent répondre aux exigences de chaque cas.

2. La délégation yougoslave appuie fermement toutes les activités visant à soutenir les efforts de développement dans les pays d'asile en Afrique, en Asie et en Amérique latine, car ces pays sont confrontés non seulement à des difficultés économiques considérables, mais aussi aux graves problèmes que pose la présence des réfugiés. En menant ces activités, il est important de coordonner l'action du HCR avec celle des autres institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

3. Le problème des réfugiés en Afrique australe est la conséquence de la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, de son occupation illégale de la Namibie et de ses actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats voisins. La Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe proposent des mesures en vue de résoudre de façon durable les problèmes qui se posent à cet égard dans la région. Il est temps d'appliquer ces mesures et de formuler des stratégies appropriées à court et moyen terme afin d'aider les populations concernées dans les domaines suivants : capacité opérationnelle face aux situations d'urgence; évaluation des besoins; fourniture de l'aide; relèvement et développement; et mobilisation des ressources.

4. La délégation yougoslave appuie la convocation d'une conférence internationale en faveur des réfugiés en Amérique centrale ainsi que la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur les réfugiés indochinois.

5. Mme Nikolic souligne la nécessité de promouvoir la protection internationale des réfugiés conformément aux normes internationales existantes. En outre, les Etats qui ne l'ont pas encore fait devraient adhérer à la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967.

(Mme Nikolic, Yougoslavie)

Le HCR a un rôle important à jouer dans le domaine de la promotion et de la diffusion du droit des réfugiés et les efforts qu'il déploie à cet égard doivent être appuyés sans réserve.

6. Malgré les conclusions adoptées lors de la trente-huitième session du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire, les attaques militaires et armées contre des camps et des zones d'installation de réfugiés continuent. Aucun effort ne doit être épargné pour empêcher de telles attaques.

7. La trente-neuvième session du Comité exécutif a accordé une attention particulière à la question des femmes et des enfants réfugiés et montré à quel point les besoins des femmes réfugiées étaient liés, qu'il s'agisse d'assistance ou de protection, ou de la recherche de solutions durables. La délégation yougoslave appuie pleinement les efforts que déploie le HCR pour renforcer les mesures préventives afin d'accroître la sécurité physique des femmes réfugiées.

8. Elle se félicite des initiatives prises par le HCR pour renforcer ses moyens d'action sur le terrain et réorganiser certains services d'appui au Siège. A sa trente-neuvième session, le Comité exécutif s'est déclaré préoccupé par la question du financement du HCR, parce qu'il existe à cet égard un besoin continu de ressources supplémentaires et parce que le nonlre des réfugiés nécessitant une assistance ne cesse de croître. Face à ce problème, le HCR s'efforce de mobiliser de nouveaux donateurs; parallèlement, il tire parti au maximum des ressources fournies par les gouvernements hôtes. La délégation yougoslave se félicite également des efforts faits par le HCR pour améliorer l'évaluation des priorités ainsi que les mécanismes mis en place pour identifier les possibilités de transfert de ressources de domaines non prioritaires vers des domaines prioritaires.

9. Conformément aux instruments internationaux pertinents et à sa législation, la Yougoslavie ne ménage aucun effort pour assurer un traitement humain aux réfugiés. Le pays a mis au point, notamment, des programmes de santé et de protection sociale ainsi que des programmes spéciaux d'assistance en faveur des réfugiés handicapés et âgés. Enfin, Mme Nikolic souligne que son gouvernement attache une grande importance à la recherche d'une solution définitive à la question des réfugiés en transit en Yougoslavie.

10. M. KOPQENEN (Finlande) dit que, si la situation générale des réfugiés dans le monde continue d'être préoccupante, des signes encourageants n'en apparaissent pas moins. En particulier, l'évolution de la situation sur le plan régional laisse entrevoir des arrangements politiques et des solutions pacifiques à certains différends et conflits, ce qui aura des effets positifs sur la situation des réfugiés. Le HCR a un rôle essentiel à jouer dans la recherche de solutions originales au problème des réfugiés et le Gouvernement finlandais continue d'appuyer vigoureusement ses efforts, auxquels il participe. Au titre de cette participation, la Finlande a considérablement augmenté ses contributions au RCR au cours des dernières années et accru son quota annuel de réfugiés.

(M. Koponen. Finlande)

11. La délégation finlandaise considère que la protection des réfugiés est la tâche principale du HCR et appuie par conséquent l'importance accrue qui est accordée à cet aspect de sa tâche. Toutefois, il existe encore de nombreuses situations où la sécurité physique des réfugiés est menacée et où une aide humanitaire leur est refusée. Ainsi, bien que les attaques armées contre les réfugiés aient été maintes fois condamnées, leur nombre n'a pas diminué; il est impératif que la communauté internationale fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher de tels actes. Les cas répétés de refoulement sont une autre source de préoccupation.

12. Les femmes et les enfants, qui représentent la majorité des réfugiés, ont besoin d'une protection et d'une assistance particulières, comme l'a reconnu le RCR. La Finlande encourage les efforts déployés par l'Office pour promouvoir le lancement d'activités génératrices de revenus, en faveur des femmes réfugiées; à cet égard, il est nécessaire d'améliorer les données démographiques et socio-économiques disponibles afin d'aider le RCR à définir et élaborer des programmes efficaces.

13. L'organisation de programmes de formation à l'intention des enfants réfugiés dans des zones d'installation et des camps revêt également un rang de priorité élevé. Le Gouvernement finlandais appuie pleinement les directives relatives aux enfants réfugiés qui ont été élaborées et souligne, dans ce contexte, l'importance du regroupement des familles.

14. Etant donné l'évolution positive de la situation en Afghanistan, la Finlande encourage vivement les efforts visant à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés afghans et le relèvement du pays. Sur le plan pratique, la Finlande a annoncé son intention de verser des contributions s'élevant au total à 6 millions de dollars au titre de l'assistance aux réfugiés afghans.

15. La situation en Afrique s'est détériorée au cours de l'année écoulée. Il est toutefois encourageant de constater que le rapatriement librement consenti se poursuit. Le représentant de la Finlande souligne la nécessité de veiller à ce que ce processus se déroule dans des conditions de sécurité et de dignité pour les réfugiés. Elle apprécie les efforts déployés par le HCR pour répondre aux besoins des réfugiés dans les pays d'accueil d'Afrique australe et espère que la Déclaration et le Plan d'action adoptés lors de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, seront appliqués sans délai. Elle se félicite par ailleurs des recommandations formulées lors de cette conférence en vue de renforcer les activités lancées par la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique.

16. La délégation finlandaise a suivi avec un grand intérêt les négociations entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud sur l'avenir de la Namibie. Ces négociations semblent avoir donné des résultats et il est temps d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

(M. Koponen, Finlande)

17. Une autre question importante est la nécessité de lier l'assistance en faveur des réfugiés au processus de développement. La Finlande appuie pleinement les efforts déployés par le RCR pour rechercher, en étroite collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations connexes, des solutions durables au problème des réfugiés; elle souligne à cet égard l'importance de la coopération entre le RCR et le PNUD en matière d'exécution de projets de développement.

18. La Finlande appuie les conclusions de la trente-neuvième session du Comité exécutif, qui a approuvé la proposition de convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés indochinois et la décision de convoquer une conférence internationale en faveur des réfugiés centraméricains. Il est important de tenir de telles conférences et de les préparer avec soin, en s'assurant la participation constructive de tous les pays intéressés. En ce qui concerne la situation des réfugiés en Asie du Sud-Est, la Finlande se félicite du rôle actif joué par le RCR, qui facilite le dialogue entre les différents pays de la région.

19. Notant avec préoccupation les prévisions de dépenses du RCR pour 1989, le Gouvernement finlandais espère que le Commissariat pourra augmenter le nombre de ses donateurs et trouver de nouvelles sources de revenus pour financer ses programmes. A cet égard, il convient de planifier les projets avec soin et d'élaborer les programmes d'assistance en veillant à améliorer le rapport coût-efficacité. Enfin, le Gouvernement finlandais s'engage à continuer d'appuyer les activités du RCR, notamment sur le plan financier.

20. Mme DE BARISR (Costa Rica) dit que sa délégation juge encourageants les progrès réalisés dans de nombreuses régions, notamment en Afrique et en Asie, en ce qui concerne le rapatriement spontané ou organisé par le RCR, de réfugiés. En Amérique centrale, les efforts déployés par le RCR, au cours des deux dernières années, pour promouvoir le rapatriement librement consenti, ont été facilités par l'intensification des initiatives de paix. A cet égard, la délégation costa-ricienne note avec satisfaction que le Raut Commissaire reconnaît dans son rapport (A/43/12) que le processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale, signé en 1987, représente un succès majeur. Elle espère que l'on trouvera une issue à l'impasse dans laquelle on se trouve actuellement pour ce qui est d'appliquer cet accord. Le rapport souligne l'importance des arrangements régionaux débouchant sur des solutions politiques. En effet, le fait que le sort des réfugiés soit inextricablement lié à un large contexte politique, social et économique n'est plus à démontrer.

21. La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration des Nations Unies sur l'asile territorial de 1967 consacrent l'une et l'autre le principe selon lequel, devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. L'asile reste cependant un attribut de la souveraineté de l'Etat et le droit d'obtenir l'asile n'a pas été concrétisé dans une norme juridique internationale obligatoire. Le Costa Rica reconnaît unilatéralement ce droit depuis 1821 et se félicite sincèrement, en tant que pays d'asile, de l'assistance que fournit le RCR à sa nombreuse population de réfugiés installés en milieux rural et urbain.

(Mme De Barish. Costa Rica)

22. Le rapport du RCR sur l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Amérique centrale (A/43/591) met l'accent sur l'importance des commissions tripartites chargées d'organiser et de coordonner le rapatriement des réfugiés en leur laissant le libre choix de leur lieu de réinstallation dans leur pays d'origine. En tant que membre de l'une de ces commissions, le Costa Rica juge encourageante l'augmentation, due aux activités de ces commissions et aux programmes axés sur le rapatriement librement consenti, du nombre des personnes qui ont regagné volontairement leur pays.

23. La délégation costa-ricienne se déclare à nouveau satisfaite de la collaboration étroite qui s'est instaurée entre le RCR et le PNUD à l'occasion de l'élaboration des programmes en faveur des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées prévus dans le plan spécial de coopération pour l'Amérique centrale. L'importance de cette collaboration apparaît clairement dans la décision qui a été prise de convoquer une conférence internationale en faveur des réfugiés centraméricains afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les pays qui comptent sur leur territoire de nombreux réfugiés ou rapatriés, et ce en coordination avec les programmes de développement desdits pays. Cette conférence aura également pour objectif de promouvoir la coordination des efforts de développement en Amérique centrale dans le cadre du système des Nations Unies.

24. Le Gouvernement costa-ricien rend également hommage au Haut Commissariat pour les efforts qu'il déploie dans des domaines tels que le regroupement des familles, la sécurité des réfugiés et la protection des femmes et des enfants réfugiés. Il note en particulier l'attention spéciale que le RCR accorde à cette dernière question.

25. La délégation costa-ricienne attache aussi une grande importance aux conclusions adoptées par le Comité exécutif à sa trente-huitième session concernant le problème des attaques militaires et armées contre des camps et zones d'installation de réfugiés. Elle fait sienne l'opinion du RCR selon laquelle ces conclusions contribueront à renforcer le respect, sur le plan international, de la sécurité des réfugiés et de leurs droits.

26. Il est encourageant de noter que le nombre des Etats devenus parties aux deux instruments internationaux fondamentaux concernant les réfugiés, ou à l'un des deux, a triplé. Il serait encore plus encourageant que les Etats qui ne l'ont pas encore fait adhèrent à ces instruments afin que ceux-ci acquièrent une portée universelle.

27. La délégation costa-ricienne note les importantes activités d'information entreprises par le RCR, qui utilise avec un maximum d'efficacité les divers moyens de communication existants. Il faut citer, au nombre de ces activités, des concerts au bénéfice des réfugiés, une table ronde sur la protection des réfugiés et la publication mensuelle du magazine Réfugiés.

28. Enfin, la délégation costa-ricienne a élaboré conjointement avec les autres délégations d'Amérique centrale, un projet de résolution intitulé "Conférence internationale sur les réfugiés centraméricains" qu'elle espère voir appuyé par la Troisième Commission.

29. M. TANIGUCHI (Japon) dit qu'au cours de l'année écoulée, le problème des réfugiés est devenu de plus en plus complexe. Toute solution durable doit reposer principalement sur le règlement des conflits régionaux; à cette fin, le Gouvernement japonais continuera d'oeuvrer pour une recherche concertée de la paix.

30. En Asie du Sud-Est, l'afflux de personnes en quête d'asile et les 150 000 réfugiés indochinois qui vivent encore dans des camps représentent une lourde charge pour les pays de la région. Bien que les efforts déployés au plan international pour aider ces réfugiés se soient surtout concentrés sur la réinstallation dans des pays tiers, il sera nécessaire à l'avenir d'explorer les possibilités de rapatriement librement consenti, tout en poursuivant les efforts visant à promouvoir la réinstallation et à prévenir de nouveaux afflux de réfugiés de la mer.

31. La signature des Accords de Genève sur l'Afghanistan a été une étape majeure. Puisque la plupart des réfugiés afghans vivent encore au Pakistan et en Iran et qu'il n'y a guère eu de progrès sur le plan du rapatriement, il est essentiel qu'ils puissent rentrer de plein gré dans leur patrie dès que possible, dans la sécurité et la dignité. La communauté internationale devrait unir ses efforts à cette fin. Le Japon a annoncé une contribution initiale de 60 millions de dollars des Etats-Unis pour aider les réfugiés afghans par l'intermédiaire des divers organismes compétents des Nations Unies, y compris le HCR. Il envisage en outre de verser une autre contribution à l'opération par l'intermédiaire du Fonds d'urgence des Nations Unies, et d'envoyer des spécialistes de l'approvisionnement en eau et des experts médicaux.

32. Les catastrophes naturelles ayant encore aggravé la situation difficile qui règne en Afrique, la communauté internationale se doit d'accorder plus d'attention au grave problème des réfugiés et au lourd fardeau qu'il représente pour les pays de premier asile. Dans d'autres parties du monde également - comme au Moyen-Orient, en Amérique centrale et en Europe -, il existe un grand nombre de réfugiés qui ont aussi besoin d'assistance et de secours.

33. Le rapatriement librement consenti étant la meilleure solution durable pour des millions de réfugiés dans le monde, il faut continuer à oeuvrer résolument dans ce sens. Bien que les difficultés soient nombreuses, il est encourageant de constater que plus de 250 000 réfugiés ont pu jusqu'à présent rentrer dans leur foyer. La réinstallation dans des pays tiers et, le cas échéant, dans les pays de premier asile, reste une solution à ne pas négliger, même s'il est clair que des courants massifs de réfugiés dans les pays de premier asile et leur séjour prolongé dans ces pays imposent une lourde charge à ces derniers, qui doivent donc continuer à bénéficier d'une assistance internationale.

34. La délégation japonaise se réjouit de l'achèvement des travaux de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe et attend avec intérêt les autres conférences internationales sur les réfugiés qu'on envisage de tenir et qui devraient servir à mieux faire comprendre les problèmes et à promouvoir la coopération entre les participants.

(M. Taniguchi, Japon)

35. Le travail du HCR est devenu plus compliqué que jamais face à l'afflux croissant de réfugiés et, en particulier, à l'expansion des secours d'urgence liée aux résultats de récentes négociations sur la paix dans plusieurs régions troublées du monde. A sa trente-neuvième session, le Comité exécutif a réussi à améliorer quelque peu la situation grâce à de francs échanges de vues entre ses membres.

36. Il convient de donner un rang de priorité élevé aux activités du HCR sur le terrain puisque ces activités constituent sa principale responsabilité : il faut que le personnel sur le terrain soit mieux traité et que le principe du roulement soit dûment appliqué. L'aide au développement, liée à la présence de réfugiés, est également importante puisque le développement des pays bénéficiaires souffre souvent de l'afflux de réfugiés. Le HCR doit certes consacrer le maximum d'efforts à son rôle de catalyseur et de coordonnateur, mais il doit éviter de devenir une organisation orientée vers le développement. Même dans ce cadre-là, il est tout à fait possible d'explorer les moyens de répondre aux demandes de développement, par exemple grâce au renforcement des services d'appui technique. Une étroite coordination est essentielle entre le HCR et d'autres organismes internationaux s'occupant de développement, tels que le PNUD et la Banque mondiale.

37. Eu égard aux contraintes financières, le HCR doit rechercher le maximum d'efficacité en utilisant le personnel dont *il* dispose et en encourageant la coordination entre les organismes compétents des Nations Unies. Il doit aussi s'efforcer de réduire le nombre des projets ne présentant pas de caractère d'urgence et de réaliser davantage d'économies. Il ne faut pas que toutes les opérations d'urgence deviennent permanentes, surtout pour ce qui est du personnel qui y est affecté, car le HCR doit rester aussi libre que possible de répondre aux autres situations qui peuvent surgir. Les transferts des programmes généraux à d'autres comptes doivent être soigneusement contrôlés de manière que ces fonds soient utilisés aux fins appropriées. Le HCR a certes raison de chercher davantage de donateurs dans le secteur privé; on espère toutefois qu'il donnera un peu plus de transparence à son budget. Il faut encourager une étroite coopération avec les organisations non gouvernementales de manière à alléger le fardeau du HCR.

38. Tant qu'il y aura des réfugiés dans le monde, *il* incombera à la communauté internationale de les aider, responsabilité que doivent se partager tous les Etats Membres. Le Gouvernement japonais a participé activement à l'action internationale dans ce domaine en versant d'importantes contributions au HCR. En 1988, il a versé plus de 33 millions de dollars des Etats-Unis et *il* est prêt à faire une nouvelle contribution, d'environ 11,5 millions de dollars, aux divers programmes du HCR. A long terme, il faudra renforcer le rôle du HCR pour qu'il soit en mesure de fournir les secours d'urgence dont les réfugiés ont de plus en plus besoin.

39. M. CHIDUMU (Mozambique) dit que malgré les efforts accrus de la communauté internationale, la situation des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés a empiré au cours de l'année écoulée, particulièrement en Afrique australe. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe a réussi à dégager les causes des déplacements accrus de population dans cette région. L'une de ses conclusions les plus marquantes est que le sort des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dépasse le cadre humanitaire et politique pour devenir un problème

(M. Chidumo, Mozambique)

économique et de développement pour toute la région de l'Afrique australe. La Conférence a montré une fois de plus que la situation dans cette région exigeait l'attention concertée de la communauté internationale si l'on voulait éviter une tragédie encore plus grave.

40. Seule l'abolition de l'anachronique et abominable système d'apartheid peut apporter une paix durable, la prospérité et le développement dans la région. Le Mozambique espère que l'Assemblée générale fera siennes, à la présente session, les recommandations de la Conférence internationale, de manière que tous les Etats Membres puissent contribuer à leur mise en oeuvre effective. Il se déclare prêt à coopérer avec le Secrétaire général pour donner effet aux paragraphes 21 et 22 du Plan d'action, notamment pour ce qui est de créer un mécanisme qui s'occuperait spécialement des personnes déplacées à l'intérieur du pays; c'est là un aspect particulièrement important étant donné qu'il n'y a pas d'instrument international traitant de ce problème. La délégation mozambicaine est reconnaissante des généreuses contributions annoncées pendant la Conférence et espère que la communauté internationale tout entière répondra aux besoins croissants des peuples de la région.

41. Un rapport mis a Jour, établi par le Gouvernement mozambicain en coopération avec les Nations Unies sur l'évaluation à mi-parcours de l'appel d'urgence pour 1988-1989, a été récemment publié. Il indique que la sécurité s'est améliorée au cours des derniers mois, si bien que les secours peuvent maintenant être étendus à des régions éloignées, particulièrement en Zambezia et d'autres provinces. Depuis le début de 1988, on a pu en général prévenir les massacres de civils ainsi que la destruction d'importantes infrastructures économiques et sociales, ce qui montre bien la détermination du peuple du Mozambique et de ses forces armées de défendre l'indépendance nationale et de promouvoir la paix et le progrès. Dans cette entreprise, le Mozambique bénéficie de la solidarité et de l'appui des Etats de première ligne. Avec l'amélioration de la sécurité, le groupe des personnes affectées et déplacées sur le plan intérieur s'est gonflé de nouveaux éléments. Il est probable qu'au cours des quelques semaines restantes de l'année 1988, on verra un plus grand nombre de rapatriés spontanés, venant particulièrement du Malawi, rentrer dans les provinces de Tete, Niassa et Zambezia.

42. Des négociations sont actuellement en cours entre le Mozambique, le Malawi et le HCR pour l'établissement d'une commission tripartite chargée de s'occuper de tous les aspects du rapatriement librement consenti et de l'assistance aux rapatriés. Le Gouvernement mozambicain fera tout ce qu'il pourra pour que le principe du rapatriement librement consenti soit respecté.

43. En dépit de ces tendances positives, des millions de Mozambicains dépendent encore de la solidarité et de la générosité de la communauté Internationale. Ils souffrent des conséquences d'une politique de la terre brûlée, une politique de violence et de destruction qui affecte particulièrement les enfants, les femmes et les vieillards. Des inondations et de graves sécheresses ont rendu l'économie nationale encore plus vulnérable. La paix est donc essentielle, non seulement pour la population du Mozambique mais aussi pour l'économie et le développement social de toute la région de l'Afrique australe.

(M. Chidurno, Mozambique)

44. La délégation mozambicaine appuie les recommandations de la Déclaration d'Oslo et du Plan d'action, particulièrement en ce qui concerne les efforts à faire pour éviter que la population ne devienne entièrement tributaire de l'aide alimentaire et des autres aspects de l'assistance d'urgence, et pour l'amener à l'autosuffisance. Elle est certaine que la communauté internationale continuera d'apporter un maximum d'appui à la population du Mozambique, appui qui a déjà permis de sauver des milliers de vies.

45. M. Jativa (Equateur) prend la présidence.

46. M. WILLE (Norvège) dit que son gouvernement appuie activement l'oeuvre humanitaire très utile accomplie par le Haut Commissaire et ses collaborateurs. L'action sur le terrain, combinée à l'effort pour assurer la protection juridique efficace des réfugiés, représente une mission unique, complexe, et des plus exigeantes.

47. Il est encourageant de noter, comme l'indique le rapport du Haut Commissaire, que quelque 250 000 réfugiés sont rentrés de plein gré dans leur pays d'origine, que la coopération et la coordination entre le HCR et les autres organismes des Nations Unies se sont renforcées et qu'on a établi un lien entre aide aux réfugiés et développement. Le HCR a un rôle de catalyseur à jouer dans la mobilisation de tous les partenaires dès que se présente un problème de réfugiés et dans le processus: de planification à entamer en vue du développement à long terme. La délégation norvégienne se félicite de ce que le Haut Commissariat continue à promouvoir l'autosuffisance dans ses programmes et elle approuve les mesures prises pour renforcer les activités d'évaluation ainsi que pour tenir compte des effets à long terme des programmes de réfugiés sur l'environnement. Il est désolant de constater que pendant la période considérée, le nombre de réfugiés dans le monde s'est accru et que le refoulement, la détention injustifiée et les attaques militaires et armées contre les camps de réfugiés et les zones d'installation se sont poursuivis.

48. En ce qui concerne la protection des femmes et des enfants réfugiés, la délégation norvégienne félicite le HCR d'avoir créé un comité directeur de haut niveau pour les femmes réfugiées. Il est essentiel, pour améliorer réellement la situation, de continuer d'agir tant au niveau national qu'au niveau international. Il faut créer des occasions de renforcer l'autosuffisance des femmes réfugiées et limiter ainsi les risques d'exploitation de ces femmes et leur permettre d'assumer pleinement leur rôle clef dans la vie socio-économique. A sa trente-huitième session, le Comité exécutif a reconnu que les enfants réfugiés avaient des besoins particuliers au sein de l'ensemble de la population réfugiée.

49. La Norvège se propose de suivre activement les recommandations de la Déclaration et du Programme d'action adoptés à la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, et elle invite les autres Etats à faire de même.

50. Les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales continuent d'être la cause principale des afflux massifs de réfugiés. Les Etats doivent remplir les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte et des autres

(M. Nille. Norvège)

instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. de manière à réduire les nouveaux courants de réfugiés et aussi à créer des conditions permettant aux réfugiés de retourner dans leur foyer. La Norvège demeure convaincue que le rapatriement librement consenti, qui n'est souvent pas une option facile, est quand même la solution la meilleure. La Norvège a encouragé la participation du HCR à toute activité ayant pour but de promouvoir cette option et d'aider les pays d'origine à créer des conditions socio-économiques favorables à la réintégration des rapatriés. Lorsque le rapatriement spontané est impossible, l'intégration locale est normalement la meilleure solution. M. Nille rend hommage à la générosité de nombreux pays de premier asile, particulièrement ceux qui disposent de ressources limitées. Ces pays ont besoin de l'appui accru de la communauté mondiale; la délégation norvégienne salue les efforts entrepris par le HCR pour aider les pays touchés en coopération avec les autres organismes des Nations Unies.

51. La délégation norvégienne estime que la réinstallation dans des pays tiers est une solution durable à laquelle on devrait recourir en dernier ressort, lorsque d'autres solutions font défaut dans la région. A cet égard, la Norvège mène un programme de réinstallation qui illustre sa conviction que seule l'intégration totale des réfugiés dans leur nouvel environnement est satisfaisante. Si toutefois l'on en vient à accepter la réinstallation comme une procédure normale, on risque d'y recourir systématiquement, ce qui serait contraire au but recherché. Le nombre d'offres de réinstallation est infime par rapport au nombre des demandes et il serait regrettable que les vrais réfugiés aient à pâtir de cette situation. Le premier devoir de la communauté internationale est d'aider ceux qui ont réellement besoin de la protection internationale.

52. La Norvège est l'un des principaux contributeurs aux programmes du Haut Commissaire, non seulement par habitant mais aussi en termes absolus. Sa contribution pour 1988 s'est élevée jusqu'à présent à 16,4 millions de dollars des Etats-Unis. Le Gouvernement norvégien continuera à s'intéresser de près à l'oeuvre du HCR et à lui apporter son appui financier. Dans ce contexte, il tient à noter que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont des partenaires essentiels du Haut Commissaire dans la mise en oeuvre de ces programmes.

53. M. RALEBITSQ (Lesotho) dit que le problème des réfugiés en Afrique australe est le résultat de la situation politique en Afrique du Sud et de la violation par ce pays du principe fondamental de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains, violation qui prend la forme d'un appui matériel, financier et logistique aux mouvements rebelles et dissidents opérant dans la région. Tant que ces violations pourront s'effectuer impunément, le problème des réfugiés et des personnes déplacées persistera. En dépit de sa situation géopolitique peu enviable, le Lesotho a toujours affirmé qu'il restait attaché sans réserve aux nobles idéaux et principes inscrits dans les instruments internationaux relatifs aux réfugiés. Le Lesotho sera toujours prêt à recevoir tous les vrais réfugiés qui fuient la persécution politique et les vexations dans leur pays d'origine.

54. Environ 4 000 réfugiés ont été intégrés dans la société du Lesotho depuis le milieu des années 60. Toutefois, depuis le début des années 80, le Lesotho a dû faire face à de graves problèmes concernant la sécurité des réfugiés, étant donné que l'Afrique du Sud voit en eux une menace constante pour sa sécurité. Le raid

(M. Ralebitso, Lesotho)

lancé en 1982 par l'Afrique du Sud contre Maseru a causé la mort de 22 réfugiés et de 12 Basotho, sans parler de graves dommages matériels. Depuis lors, en consultation avec le Haut Commissaire et les mouvements de libération concernés, le Lesotho a mis sur pied un plan selon lequel les réfugiés dont la sécurité ne pouvait être garantie seraient évacués vers un deuxième pays d'asile. Si le Lesotho a été contraint de prendre ces mesures, cela ne signifie pas cependant qu'il ne fasse pas cas des instruments internationaux relatifs aux réfugiés.

55. En dépit de graves difficultés et de la fragilité de son économie, le Lesotho reste tout disposé à adoucir le sort des réfugiés en Afrique australe. La majorité des réfugiés d'Afrique australe sont des jeunes d'âge scolaire et ces jeunes ont été intégrés dans les écoles du Lesotho sans aucune discrimination. Les réfugiés adultes ont été intégrés dans des exploitations agricoles ou de petites entreprises, ou employés dans le secteur public. La délégation du Lesotho exprime sa reconnaissance au HCR pour l'assistance fournie aux réfugiés dans le cadre du plan de développement de petites entreprises lancé en 1982. A cet égard, le Lesotho continue de recevoir l'appui de l'Organisation internationale du Travail dans le domaine de l'orientation professionnelle et de la formation. Des prêts ont été accordés aux réfugiés pour de petits projets générateurs de revenus, lesquels **représentent** une source précieuse d'appui matériel et financier permettant aux réfugiés installés au Lesotho d'atteindre l'autosuffisance, de s'intégrer dans la société et d'améliorer leur sort.

56. A la suite de la promulgation en 1986 d'une amnistie générale qui s'est étendue à tous les réfugiés basotho qui se trouvaient hors du Lesotho, de nombreux Basotho sont rentrés au pays. La politique du Gouvernement en la matière a été de rendre autant que possible aux rapatriés la situation qu'ils occupaient avant de quitter le pays. Toutefois, avec ses modestes ressources, le Lesotho n'a pas été en mesure de répondre aux besoins de tous les rapatriés. La délégation du Lesotho lance donc un appel à tous les donateurs et à la communauté internationale en **général** pour qu'ils fournissent l'assistance nécessaire, conformément aux déclarations, décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine.

57. M. DING (Chine) fait observer que dans l'année écoulée, près de 250 000 réfugiés sont retournés dans leurs foyers et ont commencé une nouvelle vie. Devant le nombre total de réfugiés dans le monde - 12 millions -, il est cependant impossible d'en rester là.

58. Les problèmes massifs de réfugiés causés par le racisme, le colonialisme, l'agression et l'occupation étrangères ne seront totalement éliminés que lorsque des solutions justes et raisonnables auront été apportées aux conflits régionaux. La signature des Accords de Genève et les premiers retraits de troupes étrangères de l'Afghanistan ont créé des conditions permettant le rapatriement librement consenti de millions de réfugiés afghans. La suspension regrettable du retrait de ses troupes par le Gouvernement soviétique compromettra non seulement le processus de règlement politique de la question afghane, mais aussi le rapatriement volontaire des réfugiés afghans. La délégation chinoise espère donc que les Accords de Genève seront scrupuleusement respectés.

(M. Ding, Chine)

59. Que le sort des réfugiés soit étroitement lié à l'atmosphère politique dans les régions intéressées, c'est un fait évident dans le cas de l'Afghanistan comme dans celui de l'Indochine. La question des réfugiés kampuchéens ne sera résolue que lorsque le Viet Nam aura retiré ses troupes du Kampuchea et mis un terme à sa guerre d'agression. La délégation chinoise espère que le Gouvernement vietnamien renoncera à sa politique actuelle et redonnera bientôt au Kampuchea son statut d'indépendance, de neutralité et de non-alignement afin d'ouvrir la voie à une solution complète de la question des réfugiés kampuchéens.

60. La Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe a été un succès car elle a permis d'élaborer des principes, méthodes et stratégies pour résoudre le problème de plus en plus grave des réfugiés en Afrique australe et elle a demandé instamment à la communauté internationale d'octroyer une plus grande assistance matérielle à cette fin.

61. De nombreux pays de premier asile sont des pays en développement qui ont fait preuve d'esprit de solidarité internationale en accueillant et en abritant des réfugiés en très grand nombre. Malgré leurs ressources limitées, ces pays ont consacré des moyens importants - humains, matériels et financiers - au logement et à la réinstallation des réfugiés et, ce faisant, ont subi eux-mêmes d'énormes pressions politiques, économiques et sociales. Outre qu'elle doit supporter une part du lourd fardeau imposé par les problèmes de réfugiés, la communauté internationale - et cela vaut aussi pour les pays d'origine - doit s'efforcer d'éliminer les causes politiques fondamentales qui donnent naissance à ces problèmes. La communauté internationale doit aussi mener une action concertée pour résoudre les problèmes de réfugiés causés par des catastrophes naturelles.

62. La situation des réfugiés indochinois s'est encore détériorée et la réapparition du problème des réfugiés de la mer a déjà causé d'énormes difficultés aux pays de l'Asie du Sud-Est et à Hong-kong. La délégation chinoise appuie donc la convocation d'une nouvelle conférence internationale sur les réfugiés indochinois à une date appropriée. Elle appuie aussi la proposition de convoquer une conférence internationale sur les réfugiés centraméricains, dont beaucoup sont déjà retournés dans leurs pays d'origine par suite des progrès réalisés dans le processus de rétablissement de la paix en Amérique centrale.

63. La délégation chinoise apprécie les efforts déployés par le HCR pour améliorer son efficacité et utiliser plus rationnellement ses ressources. La Chine a reçu du HCR un appui étendu qui lui a permis d'accepter et de réinstaller 280 000 réfugiés indochinois. Le Gouvernement chinois continuera, comme par le passé, d'appuyer activement les activités du HCR.

64. M. PALMA (Honduras) dit que les travaux du HCR dans la région de l'Amérique centrale méritent une mention particulière car les crises internes d'un certain nombre de pays y ont provoqué un exode massif de réfugiés et d'importants déplacements de population.

(M. Palma. Honduras)

65. Le Honduras donne actuellement asile à quelque 45 000 réfugiés, venus du Nicaragua, d'El Salvador et, dans une moindre mesure, du Guatemala, qui vivent dans des camps auxquels le HCR fournit une assistance. En outre, près de 200 000 ressortissants de ces pays, dont beaucoup sans papiers, ont pénétré au Honduras depuis 1979 et sont dispersés dans tout le pays.

66. La délégation hondurienne appuie fermement la recherche de solutions durables en Afrique et en Asie, où le problème des réfugiés est encore plus grave qu'en Amérique centrale, et exprime l'espoir que la conférence internationale qui doit se tenir sur les réfugiés indochinois parviendra à un consensus sur les mesures concrètes à prendre pour traiter le problème dans la région. Pays d'asile et pays en développement, le Honduras se félicite de la proposition de convoquer une conférence sur les réfugiés centraméricains en mai 1989. Le Honduras et les autres membres du comité préparatoire de la conférence mettent tout en oeuvre pour qu'elle aboutisse à des solutions durables qui élimineront les causes fondamentales du problème des réfugiés dans la région.

67. La délégation hondurienne tient à souligner que cette conférence devrait examiner attentivement le problème des personnes déplacées et les incidences d'une présence massive de réfugiés sur l'économie nationale et la situation sociale dans les pays d'asile. Il faut donc que les organismes des Nations Unies, en coopération avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales, redoublent d'efforts pour que la planification de la conférence, la conférence elle-même et les activités de suivi aient des résultats positifs.

68. Mme POC (Kampuchea démocratique) dit que le HCR joue un rôle vital en venant en aide aux réfugiés, qui sont plus de 12 millions dans le monde. Il faut intensifier l'action concertée au plan international pour trouver des réponses efficaces aux problèmes des réfugiés, en tenant compte notamment de la situation difficile des pays de premier asile.

69. En Afrique, l'impulsion donnée par la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique devrait être maintenue. En Afrique australe, le problème des réfugiés ne sera pas résolu tant que l'apartheid n'aura pas été complètement éliminé et que les peuples sud-africain et namibien n'auront pas exercé leur droit à l'autodétermination. Le Kampuchea démocratique a participé à la Conférence d'Oslo par sympathie et solidarité avec les peuples déracinés d'Afrique australe et tient à réaffirmer son appui à la Déclaration et au Plan d'action d'Oslo. La délégation kampuchéenne se félicite de la convocation d'une conférence internationale sur les réfugiés centraméricains, qui se tiendra à Guatemala en mai 1989.

70. En Asie occidentale, il convient de rendre un hommage particulier au Pakistan et à l'Iran pour leur aide généreuse à des millions de réfugiés afghans qui attendent toujours le retrait total des troupes étrangères de leur pays conformément aux Accords de Genève.

(Mme Poc, Kampuchea démocratique)

71. En Asie du Sud-Est, la recrudescence du phénomène des réfugiés de la mer vietnamiens place les autres pays de la région dans une situation de plus en plus difficile. La délégation kampuchéenne souscrit sans réserve à la proposition des pays de l'ANASE de convoquer une conférence internationale sur les réfugiés indochinois en vue de trouver une solution globale et durable à l'exode continu de réfugiés en Asie du Sud-Est. Elle souligne que les gouvernements doivent faire preuve de la volonté politique de s'attaquer aux causes fondamentales du problème des réfugiés si l'on veut y apporter une solution durable.

72. Les souffrances des réfugiés et personnes déplacés kampuchéens ne connaissent aucun répit; l'oppression aveugle des forces d'occupation vietnamiennes a provoqué un flux incessant de réfugiés et personnes déplacés kampuchéens vers la Thaïlande voisine. Les tirs d'artillerie des forces qui occupent le Kampuchea ont fait de l'autre côté de la frontière de nombreuses victimes et dommages matériels parmi les Kampuchéens déplacés et les villageois thaïlandais. Ces attaques constituent une violation flagrante des principes humanitaires acceptés sur le plan international et doivent être condamnées par la communauté internationale. Il est clair que le rapatriement librement consenti des personnes déplacées et réfugiés kampuchéens ne sera possible que lorsque la paix sera revenue au Kampuchea, après le retrait total et inconditionnel des troupes vietnamiennes suivant un calendrier précis et acceptable et sous supervision internationale.

73. S'agissant des Kampuchéens déplacés à l'intérieur du Kampuchea, le Gouvernement kampuchéen est préoccupé par le fait que les forces d'occupation tentent de modifier la physionomie démographique du pays en installant massivement des colons vietnamiens, dont le nombre total approche actuellement le million. La communauté internationale doit savoir que les forces d'occupation s'efforcent en sous-main de légaliser l'afflux massif de colons vietnamiens au Kampuchea en prétendant qu'il s'agit de Kampuchéens rapatriés du Viet Nam. Il convient donc d'être vigilant lorsqu'il s'agit de l'assistance à la réintégration des rapatriés kampuchéens. Il est grand temps que le Gouvernement vietnamien prenne ses responsabilités en ce qui concerne le problème des réfugiés et contribue positivement à la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et à l'élimination des lourdes charges imposées aux pays de l'Asie du Sud-Est et à la communauté internationale.

74. En conclusion, la délégation kampuchéenne tient à réaffirmer sa profonde reconnaissance au peuple et au Gouvernement thaïlandais pour leur généreuse hospitalité à l'endroit des réfugiés kampuchéens, ainsi qu'aux pays donateurs et aux institutions des Nations Unies qui ont fourni une assistance humanitaire aux réfugiés et personnes déplacés kampuchéens le long de la frontière thaïlondo-kampuchéenne.

75. M. CHENAUX-REPOND (Observateur de la Suisse) rappelle que le soutien de la Suisse au HCR constitue l'une des composantes majeures de sa politique humanitaire. La Suisse a toujours été un pays à vocation humanitaire et une terre d'asile. Pour ce qui touche à la protection internationale des réfugiés, elle attache une importance majeure au respect des engagements internationaux et au maintien de la notion juridique de réfugié telle qu'elle est consacrée dans les traités internationaux.

(M. Chenau-Repond)

76. Le Gouvernement suisse partage le souci du BCR d'intégrer l'aide aux réfugiés dans le processus de développement des pays d'accueil. L'assistance humanitaire à court terme peut ainsi être mise en relation avec les mesures à plus long terme relevant de la coopération au développement et profitant à la fois aux réfugiés et à la population locale. A cet égard, la Suisse considère que le BCR a un triple rôle à jouer: en tant qu'initiateur de projets dans ce domaine; comme catalyseur pour ce qui a trait à la définition des besoins, la conception, la préparation et la mise au point de projets de ce type; enfin, en qualité de partenaire, étant donné qu'une partie de la population bénéficiaire relève de son mandat. A chaque étape de ce processus, la coordination avec les autres institutions concernées, avec les pays d'accueil, les organisations internationales - intergouvernementales et non gouvernementales - et les Etats donateurs est extrêmement importante.

77. S'agissant du rapport du Haut Commissaire, la délégation suisse note avec satisfaction la tendance du BCR à privilégier son action sur le terrain, notamment les récentes opérations d'urgence en Afrique et l'assistance aux réfugiés afghans en Iran et au Pakistan ainsi qu'à la population afghane en général. Des progrès considérables ont également été réalisés en Amérique-centrale et en Asie du Sud-Est.

78. La Suisse se félicite de la réorganisation du siège du BCR à Genève et des efforts du Haut Commissaire tendant à définir des priorités et à mieux utiliser ses ressources. La Suisse continuera à fournir son appui financier au BCR en 1989, appui qui représente une dizaine de millions de dollars pour l'année en cours.

79. M. AGUILAR-BECHT (Guatemala) félicite le BCR de son action humanitaire visant à protéger les milliers de personnes qui, devant la violence politique, les violations des droits de l'homme, la pauvreté, l'intervention étrangère, les catastrophes naturelles ou pour d'autres raisons, ont été obligées de quitter leur foyer et leur pays.

80. Les efforts actuellement déployés pour apporter des solutions politiques aux divers conflits régionaux sont gravement compromis par la sévère crise économique qui frappe les pays en développement. C'est pourquoi, en Amérique centrale, la conclusion de l'Accord Esquipulas II s'est accompagnée de la formulation d'un plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale. Ce plan prévoit une assistance au bénéfice des réfugiés, personnes déplacées et rapatriés de la région. L'action visant à favoriser le rapatriement librement consenti s'intensifie, et il est encourageant de noter que les gouvernements centraméricains sont convenus de traiter les problèmes des réfugiés sur une base purement humanitaire, apolitique.

81. M. Aguilar-Becht espère que la communauté internationale contribuera à la conférence internationale sur les réfugiés centraméricains qui doit se tenir au Guatemala en 1989 et l'appuiera pleinement. Il appelle l'attention sur les objectifs de la conférence décrits dans l'annexe au document A/C.3/43/6. Il espère aussi que la Troisième Commission appuiera le projet de résolution qui sera présenté sur ce sujet.

(M. Aguilar-Recht, Guatemala)

82. La meilleure solution au problème des réfugiés étant le rapatriement librement consenti, la délégation guatémaltèque appuie les efforts déployés par le HCR dans ce domaine. Environ 40 500 Guatémaltèques ont cherché asile au Mexique, où ils bénéficient de divers programmes d'assistance. Le Guatemala a créé une commission spéciale chargée de favoriser le rapatriement progressif et volontaire des réfugiés guatémaltèques ainsi qu'un programme visant à faciliter la réintégration des rapatriés en améliorant les infrastructures de base dans les communautés où ils se sont réinstallés. La commission, composée de représentants de divers ministères, a travaillé en collaboration avec ses homologues du Mexique et du Honduras ainsi qu'avec le HCR et a mis l'accent sur l'assistance aux rapatriés dans les villes et les villages en recourant aux services de personnels enseignant, médical et paramédical et d'assistants sociaux bilingues, ainsi qu'en fournissant des vivres et des abris provisoires. La commission veille à ce que le rapatriement soit volontaire, que les rapatriés soient traités sur le même pied que le reste de la population et que tous leurs droits soient pleinement garantis. Elle établit des papiers d'identité, assure des soins médicaux gratuits, aide les rapatriés à récupérer leurs terres ou à obtenir des terres s'ils n'en avaient pas et leur fournit des outils et du matériel agricoles. Depuis que le programme de rapatriement a commencé, 3 407 réfugiés sont retournés au Guatemala.

83. Le Guatemala ne ménagera aucun effort pour oeuvrer en collaboration avec les autres pays d'Amérique centrale et le Mexique à la recherche d'une solution permanente au problème des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés dans la région et sollicite l'appui et la compréhension de la communauté internationale dans cette entreprise. Les conférences internationales dont le but est de résoudre des situations analogues dans d'autres régions du monde sont importantes, tout comme l'appui aux activités humanitaires et apolitiques du Haut Commissariat.

84. M. MIKUCHAUSKAS (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la pénible condition des réfugiés, qui sont plus de 12 millions dans le monde, est un sujet de profonde préoccupation. Il rend hommage à l'ONU et en premier lieu au HCR pour l'action humanitaire qu'ils mènent afin de leur venir en aide. L'action entreprise par le Haut Commissaire - et qui doit rester exclusivement humanitaire - pour aider des millions de réfugiés, mérite tous les éloges, tout comme les résultats positifs de la coopération entre le HCR et l'ensemble du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les mouvements de libération nationale.

85. L'intervenant se félicite en particulier des résultats et conclusions de la Conférence d'Oslo, qui a insisté sur le fait que le HCR devait aider les réfugiés en Afrique australe. Il faut aussi aider les millions de réfugiés afghans à retourner dans leurs foyers et à y vivre en paix. Les Accords de Genève concernant l'Afghanistan étaient un bon début; les tentatives de les contourner minent les espoirs des réfugiés et compliquent le règlement pacifique de leur problème. L'assistance humanitaire et économique octroyée par l'ONU à l'Afghanistan mérite d'être appuyée par la communauté internationale. L'Assemblée générale a demandé à tous les Etats et organisations nationales et internationales de collaborer avec le HCR en vue de soulager les souffrances des réfugiés afghans et de fournir les

(M. Mikuchouskas. URSS)

ressources financières et matérielles nécessaires pour garantir leur rapatriement et leur réinstallation rapides ainsi que le relèvement économique et social du pays. L'Union soviétique appuie cet appel et fournit une importante assistance économique et humanitaire à l'Afghanistan, dont une part considérable va aux réfugiés. Elle espère que cette assistance aidera à rétablir un Afghanistan pacifique, indépendant et démocratique et permettra à des millions de réfugiés de rentrer chez eux. Cet exemple facilitera le règlement des graves conflits régionaux qui affectent d'autres parties du monde et aidera à réduire le nombre des réfugiés ainsi qu'à éliminer les causes fondamentales de ce problème. La délégation soviétique appuie l'adoption par la Troisième Commission de projets de résolution destinés à renforcer les activités de l'ONU dans ce domaine important de la coopération humanitaire internationale.

La séance est levée à 12 h 30.